

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

LUTTER CONTRE L'INFLATION PAR L'ENCADREMENT DES MARGES - (N° 1776)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

M. Dive, M. Bony, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cordier, Mme Périgault,
M. Brigand, M. Bazin, Mme Louwagie, Mme Petex-Levet et M. Dubois

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tel que présenté dans cet article, cette approche pourrait inciter les distributeurs à artificiellement augmenter leurs coûts afin d'obtenir une marge plus substantielle en termes de valeur absolue. Cette manipulation potentielle des coûts pourrait conduire à une hausse des prix, générant ainsi un risque d'inflation et entraînant des coûts plus élevés pour les consommateurs. Il est donc important de trouver un équilibre entre la protection des consommateurs et la promotion d'un environnement économique favorable à l'innovation et à la compétitivité des entreprises. Une approche plus nuancée qui prend en compte les différentes réalités des acteurs économiques doit être envisagée pour éviter des effets néfastes à long terme.